

III. Finances

Cochez la case correspondante :

Année civile

Saison année N/N+1

Subvention demandée pour 2017 : _____

RECETTES	2016 (Euros)	2017 (Euros)
COTISATIONS		
<input type="checkbox"/> Cotisations, adhésions, dons	25 000 €	27 000 €
VENTES & PARTENARIATS		
<input type="checkbox"/> Vente de produits, places, prestations	1 500	2 500
<input type="checkbox"/> Partenariats, sponsors	2 000	3 000
SUBVENTIONS PUBLIQUES		
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	11 000	11 000
<input type="checkbox"/> Commune	0.00	0.00
<input type="checkbox"/> Conseil départemental	5 000	5 500
<input type="checkbox"/> Région		
<input type="checkbox"/> Etat	0.00	0.00
<input type="checkbox"/> Autres	0.00	0.00
AUTRES RECETTES	0.00	0.00
TOTAL	44 500	49 000

DEPENSES	2016 (Euros)	2017 (Euros)
PERSONNEL		
<input type="checkbox"/> Salaires, charges, primes	46 200	40 000
Préciser l'effectif en Equivalent Temps Plein :		
ACHATS ET SERVICES		
<input type="checkbox"/> Préciser les postes majeurs	Telephone 960 Fournitures 300 Frais de déplacement voiture repas : 1200	Telephone 1000 Fournitures 1000 Frais de déplacement voiture repas : 1500
AUTRES DEPENSES	2 460	3 500
TOTAL	48 660	43 500

Avantages en nature	Nombre	Valeur 2017 (Euros)
MISES A DISPOSITION		
<input type="checkbox"/> Mise à disposition de personnel		
<input type="checkbox"/> Mise à disposition de locaux		
<input type="checkbox"/> Mise à disposition de moyens : fluides, copieurs		

Position de trésorerie en fin d'année : **- 4160 € Au bilan 1 340 €**

Convention à signer (ou avenant) Oui Non

Rappel : En vertu du Décret n° 2001/495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, il est fait obligation, lors de l'octroi d'une subvention publique dont le montant excède le seuil fixé à 23 000 euros, de conclure une convention entre la personne publique qui octroie la subvention et la personne privée qui en bénéficie ; Cette convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Certifié conforme, le 27/10/2016 à Aubagne, Le Président **Leonel DE ABREU**

ALPHA - Association Loi 1901

385, avenue de la Roche Fourcade - ZI F - Mitre

13400 AUBAGNE

Tél. : 06 03 27 61 21 - email : polealpha@gmail.com

SIREN : 517 420 493 - APE : 9499 Z